République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport d'exercice du président de la commission d'urbanisme

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Durant cette année et plus largement durant toute cette législature, notre commission s'est réunie régulièrement, en moyenne une fois par mois, afin de traiter des objets en lien avec le domaine de l'urbanisme au sens large, qui nous étaient soumis pour consultation.

Par leurs tailles et leurs styles très variables, mais surtout leur nombre, ils témoignent de la belle vitalité qu'affiche le secteur de la construction dans notre commune.

Cette législature a aussi marqué un tournant pour notre commission, puisque nous sommes passés au système SATAC 2, qui modifie profondément l'approche des dossiers et leur circulation entre la commune et le Canton.

Pour les commissaires, il s'est agi de s'adapter avec souplesse à cette nouvelle donne, prémisse de la nouvelle réglementation cantonale des constructions qui devrait être effective dès 2017.

Mais c'est de la musique d'avenir et ce sera très probablement un des principaux objets de la future législature. Législature au cours de laquelle il faudra abattre un travail colossal, pour gérer de front cette nouvelle réglementation avec la refonte des règlements d'urbanisme des six communes, si la fusion est acceptée.

Mais nous sommes confiants dans l'avenir car nous avons la certitude, en ce qui concerne notre commune, de remettre à nos successeurs une situation saine et sans chausse-trappe dans le domaine de l'urbanisme.

C'est donc avec la satisfaction d'avoir accompli ce pourquoi nous avions été nommés, mais avec un petit pincement au cœur en sachant que nous étions certainement la dernière commission d'urbanisme de La Tène, qu'au nom de tous mes collègues, je vous remets ce rapport d'activité.

La Tène, le 27 mai 2016

Pour la commission
d'urbanisme

L. Siliprandi,
président